

## Les rentes du 2e pilier sont trop basses de 50%



**Analyse** Le 1er pilier péclote en raison de l'évolution démographique, tout en coûtant toujours plus cher. Si l'on veut éviter une baisse des prestations, il faut rétablir l'équilibre par le biais du 2e pilier. Or les rentes des caisses de pension sont largement en deçà de leurs possibilités

**Herbert Brändli\***

Comment satisfaire à la volonté du Souverain, qui, ce printemps, a exigé un relèvement des rentes du 2e pilier? Le poids grandissant des cotisations AVS qui pèse sur la population active interdit de relever les contributions du 2e pilier, d'autant que, même dans ce cas-là, les caisses de pension, sous leur forme actuelle, ne pourraient guère atteindre à la croissance souhaitée. Elles sont impuissantes à agir, voient leurs charges de gestion exploser et, pire, leur potentiel de revenus chute car une conception aberrante du risque les amène à mépriser des faits scientifiques avérés et des expériences pratiques de longue date en matière de placement.

En améliorant durablement leur efficacité, les caisses de retraite seraient à même d'accroître leurs prestations de 50% au bas mot. Partant d'une espérance de vie généralement croissante, elles calculent leurs rentes sur la base de cotisations d'épargne individuelles majorées de leurs revenus, moins les charges. Or l'espérance de vie et les cotisations d'épargne dépendent de critères externes, tandis que les revenus des placements et les charges sont influençables et largement améliorables.

Les charges d'exploitation, à elles seules, présentent un potentiel d'économies considérable. Le principal facteur de hausse des charges est la loi sur le libre passage, qui se pose par ailleurs en véritable entrave à des activités de placement plus rentables puisqu'elle interrompt le cycle naturel, à long terme, des placements. Elle impose des transferts d'argent entre les organismes de prévoyance de l'ancien et du nouvel employeur en cas de liquidation totale ou partielle et même lors d'un simple changement d'emploi. L'administration mobilise une armée onéreuse de gestionnaires, qui, dans l'intérêt des assurés qui restent, en donnent le moins possible à ceux qui partent.

Les charges afférentes aux réglementations, aux recensements et autres clarifications demandées par le fisc ne sont pas négligeables non plus. Les statisticiens de la Confédération réclament leur lot de chiffres, tandis que les rédacteurs de moniteurs, d'indices et de baromètres du 2e pilier répandent avec force publicité leurs productions mensuelles dans les médias. Cette prétendue et surtout coûteuse transparence ne sert qu'à susciter incertitude et angoisse en période de crise. Les banques, les sociétés de conseil et les compagnies d'assurance entendent ainsi rappeler qu'elles connaissent tout de la prévoyance retraite et ont des solutions à toutes les situations. Sur ce substrat témoignant d'une perfidie consommée, elles proposent des produits d'un prix exorbitant – assurances, fonds à rendement absolu, hedge funds et autres dérivés –, qui servent parfaitement leurs intérêts mais non pas les objectifs des caisses de pension.

Ces dernières se voient dicter par une pléthore d'experts, de conseillers et de responsables politiques des stratégies de placement qui ne promettent pas de prestations séduisantes. Des directives de placement d'un autre âge et leurs concepteurs obligent les caisses de retraite à détenir une part importante de titres prétendument dépourvus de risque mais générateurs de pertes. Leur conception du risque centrée sur des fluctuations de valeur à court terme interdit tout investissement rentable.

Pour protéger le taux de couverture, les rentes en cours sont censées être garanties individuellement par des revenus fixes reposant sur des analyses ALM. C'est là abjurer en douce la solidarité entre les générations et miser sur les placements soi-disant sûrs. Résultat, deux tiers des portefeuilles des caisses de pension sont constitués de titres à revenu fixe, ce qui exclut d'atteindre des objectifs de prestations minimaux déjà largement amputés. Rétrospectivement, on observe que, depuis 1900, les

obligations ont rapporté moins de 2% en moyenne annuelle: 2,5% en Suisse et jusqu'à 1,5% de perte en Allemagne, en France, en Italie et au Japon. Et à l'heure actuelle, rien de raisonnable ne permet de tabler sur un rendement positif des obligations pour les prochaines années.

Le rendement a une influence énorme sur les prestations des caisses de pension. Il doit atteindre au minimum 5%. Une augmentation durable d'un point exerce un effet de levier de 40% sur les rentes de vieillesse. Cet objectif est réalisable pour autant que les caisses de retraite exploitent leur horizon de placement naturel, qui est de 50 ans et plus, et investissent vraiment dans le long terme. En investissant dans des valeurs réelles, elles sont à même de s'associer à la création de valeur ajoutée de l'économie. Comment? Warren Buffet nous montre la voie: depuis des décennies, il sélectionne avec succès des secteurs et des entreprises en plein boom pour y investir à long terme. Partout dans le monde, les actions ont rapporté plus de 5% en termes réels ces 110 dernières années. La Suisse s'en tire pour sa part à plus de 4%.

\*Président fondateur de B + B Prévoyance SA et directeur de la fondation collective Profond (3 milliards de francs sous gestion).

L'analyse ALM? C'est abjurer en douce la solidarité entre les générations et miser sur les placements soi-disant sûrs